

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/09/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE LA NOE A CHANTELOUP-LES-VIGNES : APPROBATION DE LA CHARTE CHANTIER FAIBLES NUISANCES

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 20/09/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 02/10/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	---	--

Etaient présents : 105

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURSPRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 26

AIT Eddie a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BORDG Michaël a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BROSSE Laurent a donné pouvoir à PRELOT Charles
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphane
CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à MINARIK Annie
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à HERZ Marc
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole
DUMOULIN Pierre-Yves a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine
HAMARD Patricia a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
JALTIER Alec a donné pouvoir à WOTIN Maël

JAUNET Suzanne a donné pouvoir à TURPIN Dominique
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry
MONNIER Georges a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MOREAU Jean-Marie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
MULLER Guy a donné pouvoir à NICOLAS Christophe
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LECOLE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 2

RIOU Hervé, WASTL Lionel

Absent(s) non excusé(s) : 8

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, DAZELLE François,
JUMEAUCOURT Philippe, NICOT Jean-Jacques, POURCHE Fabrice

128 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON
Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL
Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude,
BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE
Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD
Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle,
DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe,
DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD
Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila,
ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD
Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima,
HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER
Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine,
KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-
Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel,
LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice,
LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-
Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-
Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges,
MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine,
OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE
Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie,
QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie,
SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane,
SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN
Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WOTIN Maël, ZAMMIT-
POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

2 NE PREND PAS PART :

NEDJAR Djamel, PELATAN Gaëlle

EXPOSÉ

Le quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes bénéficie d'un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) au titre de la politique de la ville afin de parachever la requalification du quartier initiée depuis près de quarante ans.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de labélisation écoquartier qui associe l'ensemble des maîtrises d'ouvrage (ville, bailleurs, Communauté urbaine et son aménageur) et financeurs (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Département des Yvelines). Une charte écoquartier a été signée le 20 juin 2019 par l'ANRU, le Département des Yvelines, la Communauté urbaine, la ville de Chanteloup-les-Vignes et le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne et le projet a été lauréat du label Ecoquartier étape 2 (écoquartier en chantier) la même année.

Le label ÉcoQuartier répond à l'objectif fixé par l'article 7 de la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement afin d'encourager « la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires ».

Dans ce cadre, les partenaires du projet mettent en œuvre dans leurs opérations les mesures nécessaires pour répondre aux vingt engagements pris autour de quatre axes :

- démarche et processus (gouvernance, ingénierie financière, concertation...);
- cadre de vie et usages (îlots de fraîcheur, qualité de l'air, confort d'usage/d'habiter des logements...);
- développement territorial (accessibilité, modes alternatifs, initiatives locales...);
- environnement et climat (végétalisation, limitation des impacts, réduction production et valorisation des déchets...).

Le plan d'action qui découle de cette démarche prévoit notamment la mise en place d'une charte chantier à faibles nuisances. La Communauté urbaine porte l'initiative et la mise en œuvre de cette charte, co-construite avec l'ensemble des maîtrises d'ouvrage du projet. Ainsi, le projet de renouvellement urbain du quartier de la Noé s'engage concrètement en faveur d'un projet durable participant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

La charte Chantier à faibles nuisances constitue un outil visant à encadrer toute activité de chantier (espace public, construction, réhabilitation, logement, équipement ...) pour minimiser les impacts environnementaux et réduire les nuisances pour les riverains. Ce document essentiel établit des directives simples et claires pour assurer la réalisation des chantiers dans le respect de l'environnement, tout en garantissant le bien-être des habitants et des usagers.

L'objectif principal est de réduire les nuisances telles que le bruit, la poussière et les perturbations liées à la circulation, en mettant en œuvre des pratiques exemplaires de gestion de chantier.

Cette démarche s'inscrit de plus dans les objectifs poursuivis dans le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), en particulier dans les axes 1/ Développer l'éco-exemplarité de la Communauté urbaine et 6/ Santé environnementale : réduire des polluants atmosphériques et de la pollution sonore, au travers duquel la Communauté urbaine porte son ambition.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la charte Chantier à faibles nuisances du projet de renouvellement urbain du quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes,
- d'autoriser le Président à signer ladite charte Chantier à faibles nuisances et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement notamment l'article 7,

VU la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2016_04_14_25 du 14 avril 2016 portant engagement pour l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET),

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2019_12_12_35 du 12 décembre 2019 portant approbation des objectifs stratégiques et du programme d'actions opérationnelles du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine,

VU la charte label écoquartier signée le 20 juin 2019,

VU la convention ANRU du projet d'intérêt régional du quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes, signée le 10 décembre 2020,

VU le projet de charte Chantier à faibles de nuisances proposé en annexes,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 17 septembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la charte Chantier à faibles nuisances du projet de renouvellement urbain du quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite charte Chantier à faibles nuisances et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 02/10/2024
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie. le : 01/10/2024
Exécutoire le : 02/10/2024 (Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 septembre 2024

Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile